

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019

Chers contribuables et citoyens,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, en cette séance du conseil municipal du 8 juin 2020, je vous présente les faits saillants du rapport financier pour l'exercice se terminant 31 décembre 2019, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA.

Le présent rapport sera publié dans le journal L'Alliance ainsi que sur notre site Internet <u>preissac.com</u>, onglets informations municipales / informations budgétaires et notre page Facebook.

LE RAPPORT FINANCIER

Les revenus de fonctionnement aux états financiers totalisent 2 507 038 \$ et les charges pour l'ensemble des services municipaux s'élèvent à 2 146 726 \$.

Les états financiers présentent un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 360 312 \$.

De plus, l'excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2019 se chiffre à 415 082 \$. Un excédent de 85 000 \$ est affecté à des investissements prévus en 2020.

Au 31 décembre 2019, l'endettement total net à long terme pour l'ensemble de la municipalité atteignait 1 515 130 \$.

Revenus de fonctionnement	2 507 038 \$
Charges (dépenses)	2 146 726 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	360 312 \$

Les principaux investissements réalisés au cours de l'année 2019 sont :

- l'achat d'un ameublement pour le bureau de réception
- l'acquisition d'un système de communication radio (urgence)
- des travaux routiers pour le changement et l'ajout de ponceaux, le rechargement et l'asphaltage de l'avenue Principale Nord, chemin du Cap et une partie du chemin des Pêcheurs
- la continuation du projet de mise à niveau du chemin des Riverains
- l'achat d'un nouveau camion de déneigement usagé (Ford F-550)
- l'acquisition de bacs de compost distribués aux citoyens
- l'achat d'une borne de recharge d'auto électrique située au parc des rapides
- l'acquisition de panneaux pour attraits et services municipaux

- l'embellissement (amélioration continue fleurons)
- l'achat d'un terrain sur la rue des Rapides (jardin communautaire)
- la poursuite des travaux préliminaires relatifs au projet de construction du Centre multifonctionnel (nouvelle salle communautaire)
- l'asphaltage et le marquage du stationnement du débarcadère des rapides
- l'achat et l'installation de bouées additionnelles pour le balisage des lacs
- l'acquisition d'une station de lavage d'embarcations nautiques
- l'amélioration de l'accessibilité à la passerelle et au sentier du parc des rapides

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

L'audit des états financiers 2019 a été réalisé par M. Daniel Tétreault, CPA auditeur, CA. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers de la Municipalité de Preissac.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Preissac au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation des dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramumicipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2019, était la suivante :

Le maire recevait un montant de 13 409 \$, la rémunération des conseillères et conseillers était fixée à 4 750 \$, une allocation de dépenses était allouée au maire au montant de 6 704 \$, une allocation de dépenses était allouée aux conseillères et conseillers au montant de 2 375 \$.

De plus, lorsque le maire suppléant remplaçait le maire pendant plus de cinq jours, le maire suppléant avait droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Rémunération pour le maire	13 409 \$
Allocation de dépenses pour le maire	6 704 \$
Rémunération par conseiller	4 750 \$
Allocation de dépenses par conseiller	2 375 \$

Une municipalité comme la nôtre fait l'envie de plusieurs tant par ses attraits, ses richesses naturelles que le bonheur d'y vivre. Soyons-en fiers tous et chacun!

Preissac priorise la sécurité de tous, vise le bien-être de ses citoyens et à faire rayonner tout son territoire.

Au nom du conseil, je vous dis merci de faire vôtre notre municipalité!

Nicole Poulin Pro-maire de la municipalité de Preissac Le 8 juin 2020